

Décision N°DEC23-06 portant nomination par intérim de la direction
d'une unité de recherche

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Considérant la décision n°DEC22-48 portant nomination de M. Christophe ROINE en tant que directeur de l'unité de recherche UR7440 Laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (CeDS) du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 ;

Considérant la décision n°DEC23-03 portant nomination de M. Sylvain BORDIEC en tant que directeur adjoint de l'unité de recherche UR7440 Laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (CeDS) du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 ;

Considérant l'indisponibilité de Monsieur Christophe ROINE, directeur de l'unité de recherche UR7440 Laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (CeDS) du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Sylvain BORDIEC est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche UR7440 Laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (CeDS) du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 10 juillet 2023
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS

